N° Adh		Nom		Prénom	

acogera

Détail Divers à Déduire / Gains et Pertes divers - Année 2020

Détail ligne 43 "Divers à déduire"	Montant global	% prof.	A déduire ligne 43
Dépenses mixtes à déduire :			
→ Loyers et charges locatives			
→ Chauffage, eau, gaz, électricité			
→ Frais de téléphone			
→ Autres dépenses à caractère mixte :			
Total des dépenses mixtes à déduire			
Autres déductions :			
→ Médecins conventionnés secteur 1 :			
• Déduction 2% : honoraires bruts (ligne 1) + gains divers (ligne 6) X 2 % soit			
•Déduction 3% (1) ou (2) : honor. conventionnels X 3 % soit			
• Abattement groupe III (2)			
→ Divers :			
(1) si 1ère année d'adhésion à un Organisme de gestion agréé			
(2) si renonciation à la non majoration "Organisme de gestion agréé"			
Montant TOTAL à déduire ligne 43			

Détail ligne 6 : Gains divers	Déclaré	Détail ligne 32 : Pertes diverses	Déclaré